
Adresse de la commune de La Chaise-Dieu (Haute-Loire) qui informe la Convention du produit des dépouilles des églises, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de La Chaise-Dieu (Haute-Loire) qui informe la Convention du produit des dépouilles des églises, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28048_t1_0234_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dit La Mare et repetter les années qu'il a pu recevoir en conséquence des certificats de vie que je lui ay envoyés, dont il ne m'a jamais compté, quelques demandes que moy et mes deux sœurs, l'une mariée et l'autre fille, propriétaires de chacune un tiers de laditte rente comme héritières sous la coutume de Paris et dans le cas où je deviendrais héritier de ma ditte sœur non mariée, je remets dès à présent comme dès lors à la République la moitié de son tiers à la ditte rente qui m'appartient en sa succession, n'entendant rien réserver par le présent que l'usufruit revenant à mes deux [sœurs] ma vie durant, sans jamais rien réclamer de mon chef, priant la république d'agréer la présente comme la seule offrande que ma fortune me permette de luy faire, ayant des enfants à soustenir dans les années, et au surplus peu fortuné. Fait à Noireau le 26 germinal l'an II de la République française une et indivisible, pour être présenté à la Convention nationale.

F. LE NEUF NEUFVILLE.

27

La commune de Saint-Sauveur-la-Pommeraye, offre à la patrie 114 chemises pour nos frères d'armes, et invite la Convention à rester à son poste (1).

[Saint-Sauveur-la-Pommeraye, 11 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Si nos besoins sont grands nos ressources sont inépuisables; une petite commune t'offre, ou plutôt à la patrie, 114 chemises pour ses braves défenseurs. Il a été doux pour moi et mes concitoyens de voir que celui qui n'avait que deux chemises en donnait une pour ses frères d'armes. Nous ne sommes pas riches mais nous sommes vrais montagnards sans culottes. Grâce soit rendue à l'active surveillance des représentants qui ont découvert la conspiration infernale qui voulait anéantir notre liberté. Que la tête des scélérats tombe, si nous avons été dans Paris, nous aurions exprimé ce vœu à la barre de nos représentants. Dis leur que le vœu de ma commune est qu'ils restent à leur poste jusqu'à ce que nous n'ayons plus d'ennemis.

Les chemises dont j'ai parlé viennent d'être déposées au district de Coutances. S. et F. ».

HUBERT.

28

La commune de La Chaise-Dieu, district de Brioude, prend part à l'allégresse générale sur la découverte des conspirations, et annonce le dépôt au district du restant de l'argenterie du culte, qui consiste en 60 marcs (3).

[La Chaise-Dieu, 8 germ. II] (1).

« Citoyen président,

La commune de La Chaise-Dieu toujours empressée de t'instruire de tout ce qu'elle peut faire pour la révolution, sans cependant vouloir faire parade de ses démarches, elle est cependant bien aise de te donner avis de l'envoi qu'elle a fait du reste de la superstition après en avoir recueilli les fragments. Le don consiste en 60 marcs d'argent qui ont été envoyés au district de Brioude par deux différentes fois.

Souffre, Citoyen président, que dans ce moment notre commune prenne part à la joie générale, que ressent la République française, de voir nos ennemis déjoués par la surveillance continuelle de la Convention et des différents comités. Il serait bien malheureux que le fruit de ses travaux fut perdu en un seul instant, elle sent d'autant mieux ce bienfait qu'elle attribue la découverte de la conspiration au gouvernement révolutionnaire si sagement établi.

Que cette sage représentation reste toujours à son poste. Périssent à jamais les tyrans; la commune veillera sans cesse, tel est son vœu ».

PELLE (maire), RICHARD, VACHIER, RICHARD, GILLE, RICHARD, JOURDET, SOUDDE, PAINOL.

29

La commune de Dôle fait passer l'état des dons qu'elle a faits pour le succès de la révolution, plus de 1500 volontaires sont sortis de son sein pour les frontières; elle a contribué de près de 6000 liv. pour le soulagement de leurs familles; elle a fourni environ 2000 paires de souliers; plus de 1600 chemises, mouchoirs, bas et guêtres, et 200 fournitures de lits. Elle envoie 516 marcs d'argenterie provenant des églises, et annonce un envoi prochain des galons d'or et d'argent (2).

[Dôle, 16 germ. II] (3).

« Citoyens représentants,

La commune de Dôle au département du Jura n'a jamais fait valoir ses dons patriotiques. Plus de 1500 volontaires étaient sortis de son sein pour se rendre aux frontières, et sans attendre les décrets qui devaient secourir leurs familles, elle a contribué de près de 6000 livres pour cet objet. Elle a fourni depuis, environ 2000 paires de souliers, plus de 1600 chemises, mouchoirs, bas et guêtres, et près de 200 fournitures de lit pour l'hôpital d'ambulance établi dans ses murs sans compter d'autres secours en linge et en argent.

Actuellement elle envoie à la Convention pour les besoins de la République 516 marcs d'argent provenant de la suppression des vases et ornements d'église. Nul sacrifice ne lui coûte et sans consulter ses besoins qui sont extrêmes, non seulement du côté de ses revenus presque en-

(1) P.V., XXXVI, 106. Départ. de la Manche.

(2) C 301, pl. 1078, p. 11.

(3) P.V., XXXVI, 107.

(1) C 301, pl. 1078, p. 12.

(2) P.V., XXXVI, 107. B⁴, 10 flor. (2^e suppl⁴); J. Sablier, n° 1278.

(3) C 301, pl. 1078, p. 7, 8, 9. (9 est le double de 8).